

Madame, Monsieur,

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (l'IReSP) est ravi de vous informer de la publication de son **appel à projets 2024** relatif aux Services, Interventions et Politiques favorables à la santé (SIP).

Financé par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), la Direction Générale de la Santé (DGS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et Santé publique France et géré par l'IReSP, cet appel encourage le dépôt de projets de recherche sur 3 grands axes thématiques :

- Axe 1 : Prévention primaire et promotion de la santé ;
- Axe 2 : Services de santé : Organisation et financement ;
- Axe 3 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance.

Nous attirons notamment votre attention sur l'axe 2 qui concerne **les innovations organisationnelles et les aspects de coordination** (détail en fin de mail) et est ouvert à toutes les disciplines de la santé publique.

Plus d'informations lors de notre webinaire de présentation le 18 octobre 2023 de 14h à 15h30 : [Lien d'inscription au Webinaire SIP - IReSP](#).

Attention, clôture des candidatures le 18 décembre 2023 à midi (heure de Paris).

Pour prendre connaissance plus en détail des documents de l'appel et notamment de son texte de cadrage, vous pouvez cliquer au lien suivant : [Cliquer ici pour accéder au détail de l'appel](#) ou consulter notre site internet : <https://iresp.net/>

Enfin, sachez que l'IReSP répond à vos questions et vous apporte plus de renseignements de manière continue grâce à l'adresse suivante : aap-sp.iresp@inserm.fr

N'hésitez pas à faire circuler cet email au sein de votre structure et de votre réseau !

Bien à vous,
Amélie et Anne-Laure pour le pôle SIP

Axe 2 : Services de santé : Organisation et financement

Dans un contexte d'évolution des systèmes de santé lié au « virage ambulatoire », l'IReSP et ses membres encouragent **les travaux de recherche portant sur les récentes innovations organisationnelles et structurelles** (nouvelles formes de coordination et de coopération, renforcement du rôle de certains acteurs, modification du panorama de l'offre de soin, nouveau schéma de financement...). Certaines de ces innovations ont été mises en place dans le cadre de l'article 51 et peuvent ainsi constituer un terrain de recherche intéressant.

Les projets sont plus particulièrement attendus sur les aspects suivants :

- Les **besoins** qui émergent en termes de **nouvelles compétences, nouvelles fonctions et nouveaux métiers** associés (infirmières de coordination, médiateurs en santé, etc.) ainsi que de formation des professionnels ;
- La **caractérisation des nouvelles structurations existantes** (y compris en y intégrant des analyses économiques);
- **Les formes, logiques et dynamiques de coordination entre acteurs ;**
- **L'évaluation des nouvelles organisations** (dans une optique notamment de transférabilité et déploiement dans d'autres contextes) mais aussi les effets de l'évaluation sur les organisations et expérimentations et leurs acteurs ;
- **Les dynamiques de l'innovation**, y compris les besoins d'accompagnement aux différents stades ;
- **Les modèles de rémunérations et revenus**